

## 12) Grande Surface Spécialisée - Equipement de la personne et loisirs (surface de vente $\geq 800 \text{ m}^2$ )

### I. Périmètre

La segmentation des activités de « Grande Surface spécialisée - Equipement de la personne et loisirs » est déclinée de la façon suivante, selon la spécialité des commerces :

- GSS - Equipement de la personne et loisirs - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de réserve - Température ambiante ;
- GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Culture, Média et Loisirs (Librairie, téléphonie, produits culturels et technologiques, jeux et loisirs) ;
- GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Equipement de la personne (Vêtements, Lingerie, Linge de maison, Chaussures, Maroquinerie et bagages) ;
- GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Santé, Soins et Beauté (Pharmacie, Parapharmacie, Opticien, Beauté et bien-être, Parfumerie...) ;
- GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Sport et Outdoor ;
- GSS - Equipement de la personne et loisirs - Valeur par défaut.

### II. Indicateurs d'intensité d'usage

#### Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb\_h\_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond :

- Pour les sous-catégories « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » et « Zone de réserve - Température ambiante », aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux ;
- Pour les autres sous-catégories, aux heures d'ouverture au public, augmentées le cas échéant des heures d'entretien des locaux et de préparation des rayons, hors heures d'ouverture au public.

Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

#### Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
  - La surface de plancher par poste de travail **Surf\_poste** ( $\text{m}^2/\text{poste}$ ), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
  - Le taux d'occupation **T\_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour la sous-catégorie « Zone de réserve - Température ambiante » :
  - Le ratio **Surf\_réservé** (%) entre la surface de réserve en température ambiante par rapport à la surface de vente de la catégorie, correspondant à la surface du magasin excepté les zones de réserve.
  - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants (à l'exclusion des monte-charges de marchandises etc.) sur toute la surface de la catégorie, quelle que soit la zone fonctionnelle dans laquelle ils sont situés. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.

Remarque : dans le cas de multi-occupation, le nombre de translations verticales déclarés pour une entité fonctionnelle assujettie est réparti au prorata de la surface, le cas échéant.
- Pour la sous-catégorie « Zone de vente - Culture, Média et Loisirs (Librairie, téléphonie, produits culturels et technologiques, jeux et loisirs) » :
  - Les mètres linéaires de téléviseurs par  $\text{m}^2$  de surface de vente **L\_télé** ( $\text{ml}/\text{m}^2$ ), correspondant à la somme des longueurs en mètre linéaire des téléviseurs divisé par la surface de vente.
- Pour la sous-catégorie « Zone de vente - Santé, Soins et Beauté » :
  - Le Ratio surfacique opticien-audioprothésiste **Surf\_opt\_audio** (%), correspondant au ratio de la zone « opticien-audioprothésiste » par rapport à la surface totale de la zone de vente de la catégorie (surface du magasin excepté les zones de réserve).

### III. Valeurs absolues

#### « Sous-catégorie “GSS - Equipement de la personne et loisirs - Administration et bureaux (Bureaux Standards)” »

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.11Z)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				49	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92					
Composante USE	USE étalon = 50 kWh/m <sup>2</sup> /an				Part_USE_variable= 0,77								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon				Indicateur d'intensité d'usage étalon								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>				3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées_étalon</b>				3 120		
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par poste de travail ( $\text{m}^2/\text{poste}$ ) <b>Surf_poste</b> Taux d'occupation (%) <b>T_occ</b>				18		Surface de plancher par poste étalon ( $\text{m}^2/\text{poste}$ ) <b>Surf_poste_étalon</b> Taux d'occupation étalon (%) <b>T_occ_étalon</b>				18		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$\text{USE modulé (kWh/m}^2\text{/an)} = \text{USE étalon} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvrées_étalon}}) \times [\text{Part_USE_variable} \times (\frac{\text{T_occ}}{\text{T_occ_étalon}}) \times (\frac{\text{Surf_poste_étalon}}{\text{Surf_poste}}) + (1 - \text{Part_USE_variable})] + 0,28 \times \text{CVC} \times (\frac{\text{Nb_h_ouvrées}}{\text{Nb_h_ouvrées_étalon}} - \frac{\text{Nb_h_ouvrées_étalon}}{\text{Nb_h_ouvrées}})$												

Nota : **Nb\_h\_ouvrées\_étalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVC(**Nb\_h\_ouvrées** - **Nb\_h\_ouvrées\_étalon**) / **Nb\_h\_ouvrées\_étalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de réserve - Température ambiante” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9	6	7	7	4	8
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	34	35	34		29	25	27	17	4	4			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		49	46			37	39	27				1	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		70	65			54	55	42				1	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			77			67	67	52					

  

Composante USE	USE étalon = 14 kWh/m <sup>2</sup> /an	Part_USE_variable = 0,86
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surface de réserve / surface de vente (%) <b>Surf_réservé</b> Nombre de translations motorisées Trans	Ratio surface de réserve / surface de vente étalon (%) <b>Surf_réservéétalon</b> Puissance moyenne appelée par translation motorisée (kW) <b>Puiss_trans</b>
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (Surf_réservéétalon / Surf_réservé) + (1-Part_USE_variable)] + [Trans x Puiss_trans x Nb_h_ouvrées] / Surface + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon	3 744

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

La valeur de **Surf\_réservé** varie entre 1 et 100.

Surface correspond à la surface de la sous-catégorie renseignée par l'assujetti sur la plateforme OPERAT.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvréesétalon)/Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Culture, Média et Loisirs (Librairie, téléphonie, produits culturels et technologiques, jeux et loisirs)” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

  

Composante USE	USE étalon = 38 kWh/m <sup>2</sup> /an	Part_USE_variable = 0,26
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Mètres linéaires téléviseurs par m <sup>2</sup> de surface de vente (ml/m <sup>2</sup> ) <b>L_télé</b>	Mètres linéaires téléviseurs par m <sup>2</sup> de surface de vente étalon (ml/m <sup>2</sup> ) <b>L_téléétalon</b>
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (L_télé / L_téléétalon) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon	0,01

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,01 mètres linéaires par m<sup>2</sup> de surface de vente correspond à 20 mètres linéaires de téléviseurs pour 2000 m<sup>2</sup> de zone de vente.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvréesétalon)/Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Equipement de la personne (Vêtements, Lingerie, Linge de maison, Chaussures, Maroquinerie et bagages)” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

  

Composante USE	USE étalon = 35 kWh/m <sup>2</sup> /an	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvréesétalon</b>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Pas de modulation surfacique
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon	3 744

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvréesétalon)/Nb\_h\_ouvréesétalon correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Santé, Soins et Beauté (Pharmacie, Parapharmacie, Opticien, Beauté et bien-être, Parfumerie...)” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

  

Composante USE	Part_USE_variable = 0,26											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)											3 744
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Nb_h_ouvrées											

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

La valeur de **Surf\_opt-audio** varie entre 0 et 100.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la personne et loisirs - Zone de vente - Sport et Outdoor” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52					

  

Composante USE	Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)											3 744
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Nb_h_ouvrées											

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “GSS - Equipement de la personne et loisirs - Valeur par défaut” »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé - code 47-xx)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	48	53	60	43	50	62	79	78	55	62	64	34	65
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	47	52	55		47	53	68	63	36	44			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		55	54			50	61	54				26	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		64	60			54	60	50				36	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			65			59	61	52					

  

Composante USE	Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an)											3 744
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Nb_h_ouvrées											

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon